Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 6

Artikel: "Aidez-nous à sauver notre enfant de la cécité"
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684111

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Aidez-nous à sauver notre enfant de la cécité»

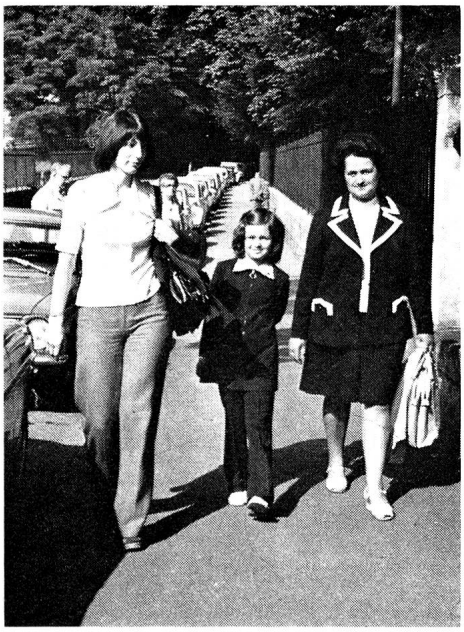

Bien qu'elle soit ici pour la troisième fois, Marina est un peu intimidée au lendemain de son arrivée à l'hôpital. Pourtant sa mère loge à proximité et elle a retrouvé «son» infirmière. Tout à l'heure, elle subira les premiers examens et dans quelques jours, le médecin décidera s'il faut ou non l'opérer une deuxième fois.

Après un très long voyage qui lui a fait traverser un bon bout de l'Europe, et accompagnée de sa mère, Marina est arrivée en Suisse le 26 juin 1974. Ce sera son troisième séjour. Agée à l'époque de dix ans, atteinte d'une cataracte congénitale et menacée de cécité, elle a, il y a plus de deux ans, subi en Suisse une première opération qui avait fort bien réussi et dont le coût avait pu être assuré grâce aux parrainages SOS. Son cas étant compliqué, elle revint quelques mois plus tard pour un contrôle devant être effectué au même hôpital. A l'époque déjà, le médecin traitant avait communiqué son désir de la revoir deux ans plus tard. Si l'œil gauche en effet avait pu être sauvé, il n'en allait pas de même du droit et il n'était pas exclu que Marina doive être opérée une deuxième fois.

Les frais de ce nouveau séjour, ainsi que toutes les dépenses occasionnées par le traitement qui se révélera nécessaire, seront, comme les fois précédentes, couverts par les parrainages SOS.

Marina est arrivée, ponctuelle au rendez-vous et nous sommes allés la trouver deux jours après son installation à l'hôpital. Sans l'intervention qu'elle a pu subir dans une des meilleures cliniques d'ophtalmologie que nous ayons en Suisse, Marina serait aujourd'hui aveugle. Ses parents, de condition très modeste et qui n'auraient jamais pu faire face à une telle dépense, même pour sauver la vue de leur enfant, éprouvent une reconnaissance infinie envers les «généreuses personnes» qui ont rendu cette intervention possible.

C'est pour répondre à de tels appels que la CRS a introduit les parrainages SOS en 1971. Il existe certes de nombreuses institutions officielles et privées habilitées à aider, selon des normes bien définies, ceux que la maladie, l'invalidité, la misère ont frappés. Ces institutions s'efforcent d'apporter l'aide la plus efficace. Mais il existe des situations inextricables – le cas de Marina en fournit la preuve – qui, en vertu des critères établis, ne sauraient être classées dans telle ou telle catégorie.

Depuis trois ans, les parrainages SOS, actuellement au nombre de 200 environ, ont ainsi permis à la Croix-Rouge suisse de compléter ses possibilités d'intervention, sous forme de prestations en cas de maladie, de contributions à des séjours à l'hôpital, à des opérations (c'est le cas, nous l'avons vu, pour Marina), à des traitements dentaires, à des cures, ou encore pour l'acquisition d'appareils ou de moyens auxiliaires. Les bénéficiaires ? Des adultes ou des enfants qui habitent la Suisse ou y viennent pour y recevoir un traitement.

Selon les cas, nous prenons la totalité des frais à notre charge, comme pour la petite Marina. D'autres fois, nous joignons nos efforts à ceux d'autres institutions, ou même à ceux de la famille du patient. C'est dire qu'une particularité des parrainages SOS est la flexibilité et l'individualité de nos interventions. L'aide qu'ils nous permettent d'apporter est une «aide sur mesure».
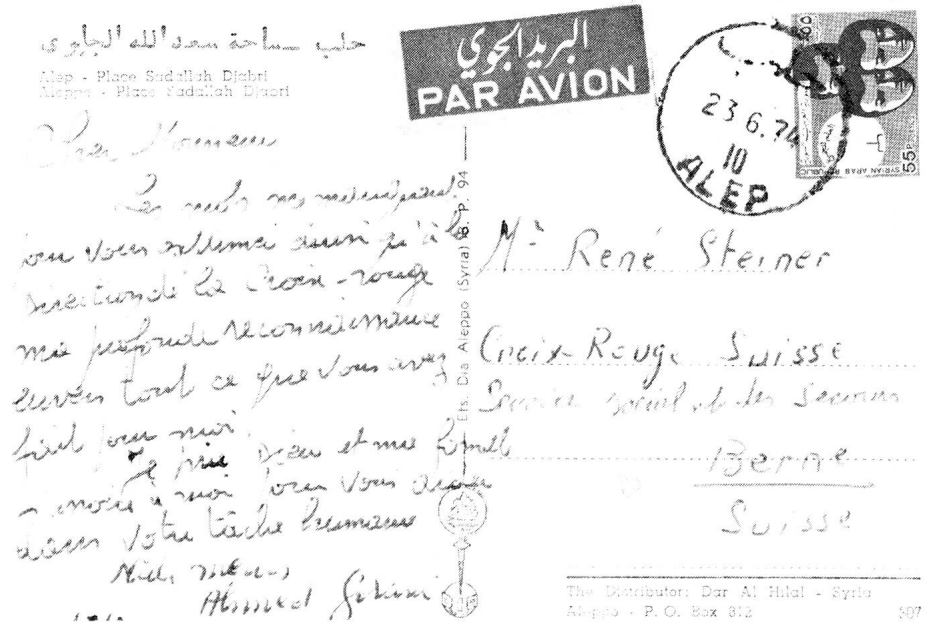
Dans sa simplicité, cette carte postale est un autre témoignage de la gratitude qu'éprouvent tous ceux, adultes et enfants, Suisses et étrangers, qui d'une façon ou d'une autre bénéficient des parrainages SOS. De même que Marina, ce patient a subi en Suisse une intervention de chirurgie ophtalmologique, qui aurait été impossible sans notre aide. *Photos CRS*